



## **Classe préprofessionnelle d'art dramatique**

### **Informations générales / Année scolaire: 2023-2024**

|                  |                                                                                                                                                                                                                         |
|------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| CURSUS           | Deux semestres d'études                                                                                                                                                                                                 |
| AGE D'ADMISSION  | 17 ans révolus                                                                                                                                                                                                          |
| LIMITE D'AGE     | Ne pas avoir 30 ans révolus au moment des examens dans l'école subséquente                                                                                                                                              |
| HORAIRE          | Vingt-cinq heures de cours par semaine + vision de spectacles, expositions, etc.                                                                                                                                        |
| EXAMENS D'ENTREE | Obligatoires. Taxe CHF 100.- remboursée après l'examen                                                                                                                                                                  |
| CERTIFICAT       | Obtention d'un Certificat préprofessionnel, sous réserve d'avoir suivi régulièrement les cours, d'avoir rédigé son travail thématique en approche littéraire et de présenter son programme d'examen au jury de l'école. |
| TARIFS           | CHF 1'325.- par semestre. Etudiants hors canton : CHF 2'000.- par semestre.                                                                                                                                             |
| DEBUT DES COURS  | Année scolaire 2023-2024 : 4 septembre 2023                                                                                                                                                                             |

### ***Contenu du cours***

La filière préprofessionnelle a pour but de préparer les élèves aux concours d'entrée des écoles professionnelles de théâtre (HET).

L'enseignement dispensé permet avant tout de se familiariser aux différents aspects du métier d'acteur. Les cours comportent deux volets pédagogiques distincts :

A : des cours techniques et théoriques dispensés de manière fixe tout au long des deux semestres : pose de la voix, travail choral, diction, techniques du geste et du mouvement, improvisation et développement de l'imaginaire, narration et lecture à vue, connaissances littéraires et historiques dans le domaine de l'art, de la scénographie et du costume, études dramaturgiques.

B : un travail d'interprétation constitué de plusieurs stages donnés par des intervenants différents – tous comédiens ou metteurs en scène en activité – et une préparation à l'examen proprement dit en même temps qu'un suivi de l'étudiant dans son parcours d'examens pour les écoles subséquentes. Cette approche spécifique du jeu tient compte de la diversité des courants esthétiques et artistiques, des divers univers théâtraux et tend à mettre en valeur les qualités des élèves de manière vivante et sensible.

Les élèves qui s'inscrivent dans cette classe préprofessionnelle s'engagent à effectuer un travail rigoureux et régulier qui est le seul garant de leur progrès et de leur enrichissement personnel. Ils

s'engagent notamment auprès de leurs camarades afin de préparer ensemble les divers concours et de servir de répliques mutuelles.

Les élèves qui n'auraient pas, au terme de deux cursus, réussi à entrer dans une école subséquente ou qui ne possèderaient pas les qualités nécessaires pour poursuivre des études professionnelles bien qu'ayant réussi à entrer en classe préprofessionnelle, pourront tout de même présenter un programme d'examen au jury de l'école et, sous réserve de l'avoir réussi, se verront attribuer un Certificat d'études non professionnel.

### ***Intervenants***

Les intervenants sont tous des professionnels reconnus et en activité dans leur domaine (metteurs en scène, comédiens, danseurs, chanteurs, dramaturges, scénographes, costumiers, professeurs de littérature).

### ***Examens d'entrée pour l'automne 2023***

\*Samedi 3 et dimanche 4 juin 2023

**Inscription jusqu'au 22 mai 2023**

Programme :

- > une scène dialoguée classique à choix, jusqu'en 1980 (3' maximum)
- > une scène dialoguée contemporaine à choix, à partir de 1980 (3' maximum)
- > un monologue imposé
- > un parcours libre (danse – mime - chant.... 3' maximum)

Le candidat est prié de prévoir sa ou ses réplique(s).

### ***Stage probatoire***

A la suite des examens d'entrée, les candidats retenus sont convoqués pour un stage probatoire complémentaire d'un jour. Ce stage gratuit comprend des séances de travail avec différents intervenants de l'école. Les divers frais sont à la charge des candidats. Ce stage comprend une série de séances de travail en groupe devant les membres du jury (interprétation, lecture, improvisation) et un entretien avec le doyen de la section et le corps professoral. Les résultats définitifs sont donnés à l'issue du stage.

**Date du stage probatoire 2023 : dimanche 18 juin 2023**

Une convocation sera envoyée à l'issue du premier tour.

### ***Admission sous réserve***

L'admission d'un étudiant peut se faire sous réserve, en principe jusqu'aux vacances d'automne ou jusqu'à une période déterminée par le jury.

A la suite d'une évaluation de fin de stage, un bilan avec les différents intervenants sera effectué et conduira, le cas échéant, à l'admission définitive.

### ***Conditions d'entrée***

- > Le nombre d'élèves de la classe préprofessionnelle est limité.
- > Le concours d'entrée doit être réussi à la majorité du jury d'examen.
- > Pour pouvoir suivre l'enseignement prodigué, l'élève doit s'être acquitté des taxes de cours. Il doit par ailleurs être dûment assuré et être en possession de tous les papiers légaux s'il est étranger. De plus, un certificat médical prouvant que l'élève est à même de suivre les cours, notamment ceux de mouvement, est exigé pour la rentrée scolaire.
- > Lorsqu'il se présente à un concours d'entrée dans une école subséquente, l'élève prend à sa charge les différents frais occasionnés par cet examen pour lui, ainsi que pour sa réplique (dossier, voyage, logement).

### ***Suivi des cours***

- > Les cours sont obligatoires et les élèves s'engagent à fournir un travail individuel chaque semaine de manière à progresser en parallèle avec les cours d'interprétation notamment. A cet effet, des locaux sont mis à disposition des élèves.
- > Les professeurs sont responsables du suivi des cours. Ils ont la possibilité d'exclure l'élève dont le travail est jugé insuffisant ou dont le comportement perturberait le bon déroulement des cours.